

Plan de travail annuel
Programme d'appui au Parlement

Pays : Djibouti

Résultat(s) de l'UNDAF :	D'ici à 2017, les capacités institutionnelles de l'Assemblée nationale sont renforcées pour la réalisation de ses prérogatives et obligations constitutionnelles
Résultat(s) attendu(s) du CP <i>(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)</i>	Capacités de l'Assemblée Nationale à s'acquitter de ses obligations parlementaires renforcées
Produit(s) attendu(s) du CP <i>Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)</i>	Capacités de formulation, planification, gestion et suivi des politiques et programmes intégrant la dimension genre renforcées
Partenaire de réalisation :	Assemblée Nationale
Autres partenaires	Assemblée Nationale

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet, l'appui du PNUD ciblera un certain nombre d'institutions clés de gouvernance tel que le Parlement et mettra en œuvre une assistance visant au renforcement des capacités humaines et institutionnelles de manière à assurer une prise en compte des OMDs dans les politiques de développement d'une part et de remplir efficacement leurs missions et prérogatives constitutionnelles par le biais d'une série d'activités stratégiques à plusieurs niveaux. L'accent sera mis sur le développement des capacités des députés et des personnes clés de l'administration parlementaire, la gestion de l'information et la communication au sein de l'Assemblée et auprès du public, ainsi que la coopération avec les parlements des autres pays.

Plus précisément le projet visera la réalisation des objectifs suivants : 1) Services de l'Assemblée performants et efficaces ; 2) Capacités des députés et du personnel-clé de l'administration parlementaire renforcées.

Il est prévu d'assurer le renforcement des capacités des députés dans l'étude des dossiers et dans l'exercice de leurs prérogatives (amendements, propositions de lois et processus d'adoption de lois, contrôle de l'action gouvernementale, examen de la loi des finances, la pratique de la culture de la redevabilité.) ; 3) Gestion efficace de l'information réalisée,

Période couverte par le Programme : 2013-2017
Composante du Programme : Gouvernance
Titre de l'intervention : Appui conseils
Project ID : 000
Durée : 12 mois

Budget estimatif sur une base de 12 mois: 120000 \$

Ressources allouées : 100.000\$
• Parlement 20.000\$
• Budget ordinaire _____
• Autres sources _____

- Donateur PNUD
- Donateur _____
- Donateur _____

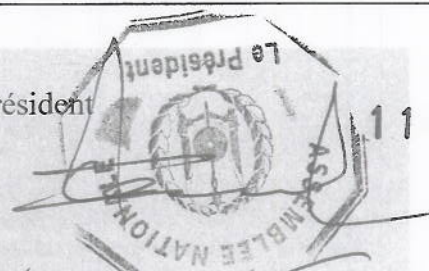
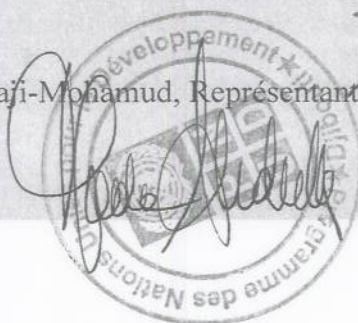
Partie du budget non financée : _____

Approuvé (Assemblée Nationale) : S.E Idriss Arnaoud Ali, Président

11 FEB 2014

Approuvé (PNUD) : Mme Hodan Haji-Mohamud, Représentante Résidente

11 FEB 2014



KK

1. Résumé

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet, l'appui du PNUD ciblera un certain nombre d'institutions clés de gouvernance tel que le Parlement et mettra en œuvre une assistance visant au renforcement des capacités humaines et institutionnelles de manière à assurer une prise en compte des OMDs dans les politiques de développement d'une part et de remplir efficacement leurs missions et prérogatives constitutionnelles par le biais d'une série d'activités stratégiques à plusieurs niveaux. L'accent sera mis sur le développement des capacités des députés et des personnes clés de l'administration parlementaire, la gestion de l'information et la communication au sein de l'Assemblée et auprès du public, ainsi que la coopération avec les parlements des autres pays. Plus précisément le projet visera la réalisation des objectifs suivants : 1) Services de l'Assemblée performants et efficaces ; 2) Capacités des députés et du personnel-clé de l'administration parlementaire renforcées ; et 3) La communication au sein de l'Assemblée, auprès du public et avec les parlements des autres pays sera assurée. Il est prévu d'assurer la continuité du renforcement des capacités pour permettre aux députés de mieux assurer leurs prérogatives notamment la pratique de la culture de la recevabilité).

Dans l'optique de reddition de compte et de consolidation de la gouvernance démocratique, le PNUD consolidera son appui aux actions de renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale afin qu'elle s'acquitte pleinement de ses prérogatives constitutionnelles et à s'acquitter de ses obligations parlementaires à travers l'amélioration de la production législative et le contrôle de l'action gouvernementale. La stratégie consistera, entre autres, à renforcer les capacités de l'Assemblée Nationale à améliorer le mécanisme de vote des lois, à former les Députés sur la rédaction de proposition de textes de loi et sur les mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale. De même, le PNUD poursuivra ses actions de renforcement des capacités des députés à l'écoute du peuple à travers le soutien aux audiences publiques.

2. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires cibles du projet seront les membres élus du Parlement et les principaux cadres des services administratifs de l'Assemblée Nationale. La population en général et les électeurs (y compris ceux des régions) en particulier du fait des objectifs et des extraits du projet visant à mettre en place une Assemblée Nationale efficace qui remplit convenablement ses missions, en seront les bénéficiaires secondaires indirects.

3. Arrangements de gestion

La durée du projet est en principe pour une année mais extensible si les conditions l'exige. Le partenaire de mise en œuvre du projet sera le Secrétariat Général qui est sous la tutelle de la Présidence de l'Assemblée Nationale.

Les activités opérationnelles sont coordonnées par le Secrétaire Général qui sera appuyé par un responsable administratif et financier chargé de l'observance des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources.

Dans le cadre du volet relatif aux formations, des recours aux institutions actives dans le domaine parlementaire au niveau international telles que AWEPA et UIP pourront être faits. L'Assemblée Nationale française avec laquelle il a été établi des liens de coopération fructueux en 2008 pourra être encore sollicitée cette année dans le cadre de la fourniture d'expertise en étroite collaboration avec l'Assemblée Nationale Djiboutienne. Il sera fait également recours autant que faire se peut à la promotion de la coopération SUD/SUD.

Dans le cadre de l'application de l'approche harmonisée des transferts de fonds (HACT), le PNUD peut être appelé à fournir les services d'appui suivants:

- Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- Paiement direct, et préparation de rapports financiers.

- Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
- Achat de biens et services; et
- accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

Le coût des services d'appui, calculé sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts sera imputé sur les lignes budgétaires concernées. En relation avec le projet, les coûts effectifs de communications, de bureautique et des missions de suivi du PNUD seront imputés directement par le PNUD sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet un audit est organisé à la fin de chaque année civile en collaboration avec l'Assemblée Nationale.

4. Suivi et évaluation

La référence principale en matière de suivi et d'évaluation sera le cadre défini dans le CPAP. Toutefois, il y a lieu de préciser un certain nombre de points. A cet égard, un comité de pilotage du projet sera mis en place. Il a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc.... Le comité peut être sollicité par le Directeur du projet pour certaines décisions. Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles qui sont les suivantes:

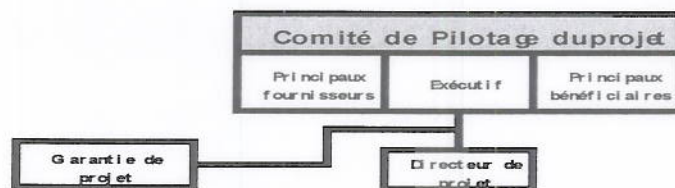
L'Exécutif. Cette fonction est en fait relative à l'appropriation du projet est exercée par le Président de l'Assemblée Nationale et le cas échéant son délégué.

Principaux fournisseurs. Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique du projet sera assumée par le partenaire chargé de la réalisation en l'occurrence le PNUD.

Principaux bénéficiaires. Cette fonction qui se propose de veiller à la réalisation des objectifs du projet sera assumée par les bénéficiaires directs en l'occurrence par des représentants mandatés des membres du Parlement.

En outre deux éléments importants le suivi et la gestion sont assumés par les fonctions suivantes.
 Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne, généralement un(e) chargé(e) de programme pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et couts fixés au départ. Il sera nommé par le partenaire d'exécution.



[Signature manuscrite]

Le responsable du projet préparera à l'intention des parties concernées et en collaboration avec les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs concernés, un programme de travail semestriel des activités du projet pour l'assistance technique, et mettra en place un cadre institutionnel dont les rôles et responsabilités des diverses structures nationales bénéficiaires, d'une part, et de l'assistance technique à travers le projet, d'autre part, seront clairement définis.

Il sera chargé également de préparer un rapport trimestriel d'état d'avancement des activités du projet et de son état financier. Ce rapport mettra en évidence les produits réalisés pour la période concernée, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions proposées. Il devra également élaborer un rapport annuel analytique de synthèse dressant un bilan détaillé des résultats du projet (modèle en annexe).

Une mission d'évaluation finale sera organisée par l'agence d'exécution des Nations Unies du projet, en collaboration avec le PNUD et l'Assemblée Nationale, afin d'évaluer les réalisations du projet. Le rapport final devra être préparé par le responsable du projet au moins deux mois avant l'achèvement du projet.

Un Plan de Communication et de Suivi sera établi par le directeur de projet et soumis pour approbation au comité de projet. Le plan déterminera quelles activités et produits seront suivis et évalués, par qui et quand. Le plan spécifiera les types de communication (tels que la diffusion des rapports, des réunions de restitution etc.). Egalement, un journal de problèmes et un journal de risques seront créés et tenus à jour par le directeur de projet.

5. Apports de l'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale mobilisera le personnel et les moyens nécessaires à la réussite des objectifs du projet :

- (i) L'Assemblée Nationale participera partiellement aux coûts du projet avec une contribution financière directe au budget du projet à travers le PNUD (VOIR ACCORD CI-JOINT).
- (ii) Il désignera, le Directeur National du Projet ayant l'autorité nécessaire pour impulser, coordonner, mettre en œuvre et suivre les activités du projet et pour prendre et faire prendre à temps les décisions requises pour le bon déroulement du projet.
- (iii) Elle fournira également un local adéquat et équipé (mobilier et climatisation) qui sera nécessaire pour assurer les besoins du suivi du projet d'assistance.

6. Apports du PNUD

L'assistance du PNUD et du projet à l'Assemblée Nationale comprendra 5 modalités d'assistance :

- (i) Des appui-conseils par le biais (i) des consultants internationaux requis notamment pour la formation des femmes parlementaires dans la mise en place des groupes de travail de députées au sein de l'Assemblée Nationale;
- (ii) Organisation de forums parlementaires régionaux pour bénéficier d'expériences et de leçons de pays d'organisation parlementaire similaire dans le cadre de la coopération Sud/Sud ;
- (iii) Des séances de formation en cours d'emploi et sous forme d'ateliers ou séminaires animés par les experts de l'équipe du projet et de consultants
- (iv) Missions d'information parlementaire destinées aux électeurs des régions
- (v) Une contribution au fonctionnement du projet – fournitures de bureau,



7. Risques

Un certain nombre de risques potentiels pourraient affecter le lancement des activités du projet. Parmi ceux-ci il y a lieu de citer les suivants :

- i.) La non disponibilité des Fonds (minimal) ou un retard dans le versement des fonds de partage des coûts sur le recrutement des cadres nationaux et de l'acquisition des équipements ;
- ii.) Le non respect de l'une quelconque des clauses stipulées dans l'accord financier conclu avec l'Assemblée Nationale.

8. Contexte juridique

Le présent programme annuel de travail, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD qui en fait par référence partie intégrante constituent ensemble un document de projet de même que toutes les clauses du CPAP s'appliquent à ce document et ce conformément aux dispositions prévues à cet effet dans l'Accord de Siège conclu avec le gouvernement en 1979.



Plan de travail annuel
Programme d'appui au Parlement

Année 2014

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1erT	2eT	3eT	4eT		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
Capacités de l'Assemblée Nationale à s'acquitter de ses obligations parlementaires renforcées. <u>Objectifs 2014</u>	Mise à disposition de l'expertise internationale requise	x	x	x	x	Assemblée Nationale / PNUD	PNUD	Ateliers et séminaires	15.000 \$
1. Consolidation des capacités des parlementaires dans leurs fonctions et pouvoirs d'initiatives parlementaires. 2. Renforcement des capacités des membres de la commission de la législation et des finances 3. Assistance au parlement pour un meilleur exercice de sa fonction de représentation à travers une communication appropriée avec les citoyens et en aidant les citoyens à mieux interagir avec le parlement.	Sensibilisation au profit des élus, des administrateurs parlementaires et cadres de l'administration parlementaire sur le travail législatif	x	x	x	x	Assemblée Nationale / PNUD	PNUD	Ateliers et formations	15.000 \$
4. Réhabilitation et numérisation des archives et débats parlementaires en séance publique et archives.	Mise à disposition d'une expertise technique pour une évaluation et redéfinition du rôle de la commission de la législation et commission des Finances	x	x	x	x	Assemblée Nationale / PNUD	PNUD	Expertise technique internationale/nationale	40.000 \$

<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Fonctionnaires et assistants parlementaires mieux formés -Meilleure qualité de la visibilité des débats et examen des lois par les députés discutés...) -Population et électeurs mieux informée du travail et de la production parlementaire -Renforcement des capacités institutionnelles et matérielles -Site web fonctionnel 	<p>Prise en charge des missions et déplacements de parlementaires dans les régions de l'intérieur auprès des électeurs.</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>Assemblée Nationale</p>	<p>PNUD</p>	<p>Déplacements dans les régions</p>	<p>45.000 \$</p>
<p></p>	<p>Appui à la numérisation des textes législatifs et archives de l'Assemblée Nationale</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>Assemblée Nationale</p>	<p>PNUD</p>	<p>Equipements</p>	<p>5000 \$</p>
<p>TOTAL 120.000 \$</p>									